

Gestion des déchets verts

Le Broyage



Les déchets verts en chiffres

A l'échelle de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie (chiffres 2019) :

- 144 kg par habitant et par an
- environ 13 700 tonnes réceptionnées sur les 13 déchèteries par an
- 40 % des apports en déchèterie
- entre X € et X € la tonne pour le transport et le traitement



Les avantages du broyage



- Il permet de diviser par 6 fois le volume de déchets verts
- Il limite les déplacements en déchèterie (gain de temps et d'argent)
- Il permet de réaliser des économies sur l'achat de paillis ou de broyat
- Le broyat obtenu et utilisé dans votre jardin diminue les tâches d'entretien (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou les rend plus faciles. Voir la fiche «Le Paillage»
- Il permet d'obtenir de la matière sèche pour rééquilibrer votre compost

Quelques conseils



- Taillez les arbustes persistants après la floraison pour espacer vos travaux de taille
- Broyez directement après la taille, lorsque le bois est encore vert et plus facile à broyer
- Les branchages de petit diamètre peuvent être broyés à la tondeuse
- Les branchages de plus gros diamètre nécessiteront un broyeur



Informations pratiques



Respectez quelques précautions :

- Portez des gants, des lunettes de protection et une tenue adaptée
- Le port d'un casque antibruit peut être nécessaire si le niveau sonore de votre broyeur est élevé

Renseignez-vous afin d'utiliser un broyeur adapté à vos besoins :

- Taille du terrain, nombre d'arbres ou arbustes à entretenir, essence des arbres...
- En fonction de vos besoins, la location ou le prêt peuvent être des alternatives à l'achat



Produire moins de déchets verts




Pour vos haies et vos massifs, choisissez des arbustes ou des arbres à croissance lente ou moins hauts :

- Les arbustes à croissance rapide produisent beaucoup de déchets
 - Ils vous contraignent à des corvées de tailles régulières
 - Dans un petit jardin, les arbustes à croissance lente conviendront mieux à la surface disponible
- Évitez les espèces envahissantes ou invasives : Bambou (interdit sur les plateformes de traitement des déchets verts), buddleia non hybride, herbe de la pampa, renouée, baccharis ou séneçon en arbre, laurier palme, rhododendron pontique...

Pour tous renseignements :

02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr

www.msm-normandie.fr  Service déchets Mont Saint-Michel Normandie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**